

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*La reconnaissance d'une addiction est un processus complexe et intervient souvent lorsqu'il est trop tard. La consommation immodérée de 49.3 par le gouvernement a conduit à l'overdose sociale. Malgré tout, le déni persiste : « Nous avons fait ce que les français attendaient de nous » (E. Borne), « il ne sera nullement question de réécrire le texte adopté par le parlement », « Le recul de l'âge légal à 64 ans ne devrait pas non plus être négociable » (C. Beaune), nous devons « changer notre rapport au travail » (E. Macron)... Dans ces conditions, l'invitation d'E. Borne à l'intersyndicale en début de semaine prochaine apparaît quelque peu minée. Il semble qu'une nouvelle thérapie de groupe gouvernemental soit indispensable et, pour en préciser les contours, une nouvelle journée de mobilisation est déclarée pour le 06 avril. Autre repère attendu, la décision du Conseil constitutionnel devrait être rendue le 14 avril. A suivre...*

### ➤ 20 MINUTES /

**Article 1 :** La région Grand-Est vote la fermeture de neuf lycées, 24/03/23..... p.2

### ➤ TOUTEDUC /

**Article 2 :** Grève du 23 mars : 21,5 % de grévistes parmi les enseignants selon le ministère..., 23/03/23 .... p.2

**Article 3 :** La fondation Kairos fait l'éloge des apprentissages manuels, 26/03/23..... p.2

### ➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

**Article 4 :** Voie pro : L'intersyndicale demande une vraie consultation, 23/03/23 ..... p.2

**Article 5 :** 100 000 selon la Police, 1 000 000 selon les syndicats. Et selon le ministère ?, 24/03/23 ..... p.3

**Article 6 :** Et si on parlait du droit à la déconnexion au sein de l'EN ?, 27/03/23 ..... p.3

### ➤ VOUSNOUSILS /

**Article 7 :** Réforme des retraites : appel au blocus des lycées à partir du 27 mars, 24/03/23..p.3

### ➤ ALTERNATIVES ECONOMIQUES /

**Article 8 :** École : le retour des serpents de mer et des vieilles lunes, 23/03/23 ..... p.4

### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 9 :** 1 cadre de la fonction publique sur 4 pense ne pas pouvoir tenir jusqu'à la retraite, 27/03/23 p.4

### ➤ LE MONDE /

**Article 10 :** Retraites : les Français se renseignent massivement sur leurs droits, 29/03/23..... p.4

### ➤ LE FIGARO /

**Article 11 :** Après l'invitation de Borne, l'exécutif dit ne pas vouloir «réécrire le texte»..., 29/03/23 .... p.5

### ➤ DEPP /

**Note d'Info. n° 23.12,** Insertion professionnelle des lycéens pro. de niveau CAP à BTS, 03/23 p.5

**Note d'Info. n° 23.13,** Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS, 03/23 ... p.6

### ➤ PARU AU J.O. n°0073 du 26 mars 2023 /

**Décret n° 2023-201 du 24 mars 2023,** adaptation des durées des PFMP exigées pour l'obtention du CAP et du bac pro. pour la session 2023..... p.6

**Arrêté du 28 février 2023,** création de la spécialité « boucher » de CAP..... p.6

**Arrêté du 28 février 2023,** création de la spécialité « Optique Photonique : Technologies de la Lumière » de bac pro..... p.6



### Article 1 : La région Grand-Est vote la fermeture de neuf lycées, 24/03/23

Le conseil régional du Grand-Est a adopté jeudi une délibération contestée de « nouvelle répartition » des formations et des lycées, qui prévoit la fermeture de neuf établissements.

**La délibération présente comme « nécessaire » cette évolution, liée à la « diminution démographique » qui va s'observer dans les lycées « à partir de 2025 », et à la « crise énergétique » qui augmente les factures et impose « d'optimiser l'occupation » du parc de bâtiments, « ancien et énergivore ».**

Des grilles resteront fermées à la rentrée prochaine. Le conseil régional du Grand-Est a adopté jeudi une délibération contestée de « nouvelle répartition » des formations et des lycées, qui prévoit la fermeture de neuf établissements, malgré l'opposition des élus des territoires concernés.

La délibération porte sur neuf projets prévoyant, dans cinq cas, un regroupement de plusieurs lycées d'une même ville sur un seul site, ou, pour quatre communes plus petites, le transfert des formations vers un lycée d'une autre ville, avec fermeture de l'établissement d'origine.

(...) **Pour les territoires concernés, « la déception est énorme »**, soupire Marc Cecatto, maire de Landres (Meurthe-et-Moselle), qui devrait voir son LP fermer en 2025. **« C'est un outil primordial pour le rayonnement de notre bassin de vie. C'était un atout pour que des familles viennent s'installer dans le secteur. C'est le point de vue budgétaire qui l'a emporté, la région juge que la rénovation coûterait trop cher, mais le bâtiment lui appartient, on peut se demander pourquoi elle a laissé les choses se dégrader ».**



### Article 2 : Grève du 28 mars : 8 % de grévistes parmi les enseignants selon le ministère, 28/03/23

Selon le ministère de l'EN, quelque 8% des enseignants sont en grève ce mardi 28 mars, 8 % dans le 1er degré et 20 % dans le second. Il ajoute que la participation dans les collèges est estimée à 11 %, dans les LGT à 7 % et **dans les LP à 7 %.**

### Article 3 : La fondation Kairos fait l'éloge des apprentissages manuels, 26/03/23

La fondation "Kairos pour l'innovation éducative-Institut de France", présidée par Xavier Darcos, ancien ministre de l'EN et chancelier de l'Institut, organisait, mardi 21 mars, un **colloque titré "Transmettre aujourd'hui les métiers manuels"**. Anne Coffinier, sa fondatrice, explique : "Notre objectif (...) est de contribuer à renouveler le regard sur les métiers manuels. Et ce changement passe par chacun de nous. De la même manière que nous devrions avoir à cœur de donner à la Nation un instituteur ou institutrice par famille, de la même manière nous devrions nous enorgueillir d'avoir des enfants engagés dans l'apprentissage d'un métier manuel."

A. de Ronseray, directrice adjointe du Campus Versailles-Patrimoine et artisanat d'excellence (qui réunit le Château, l'Académie de Versailles, l'université de Cergy et la Région) constate que "les apprentis aux métiers manuels en reconversion sont fréquents (...). **Les métiers manuels sont les métiers de la maturité, alors que ce sont ceux que l'on doit choisir le plus jeune.**" (...)



### Article 4 : Voie pro : L'intersyndicale demande une vraie consultation, 23/03/23

Réunissant tous les syndicats sauf le Snetaa FO (Cgt, Sgen Cfdt, Snuep Fsu, Se Unsa, Snalc, Sud, Cnt) l'intersyndicale de la voie professionnelle s'alarme de voir le projet de réforme du LP avancer. **« Si à l'issue des groupes de travail la ministre C. Grandjean a convenu qu'il n'y avait pas de consensus sur l'augmentation de 50 % des stages, elle ne renonce pas à tenter d'imposer une augmentation en classe de terminale »**, note l'intersyndicale qui

s'oppose toujours à toute semaine supplémentaire et « rappelle que c'est sur la qualité des stages qu'il faut absolument travailler et non sur leur quantité ». **L'intersyndicale s'oppose aussi « fermement » au développement de l'apprentissage » en particulier sous la forme de mixité de public qui revient à dégrader l'organisation des établissements et l'organisation pédagogique dans nos classes** ». L'intersyndicale demande de » clarifier les modalités et le rythme des réunions et pour davantage de transparence dans la méthode de dialogue social, de privilégier des réunions avec toutes les organisations syndicales. L'intersyndicale attend donc un calendrier et des documents précis afin d'évaluer ensemble les contenus de son projet ». Pour S Gérardin, co secrétaire générale du Snuep Fsu, la ministre en charge de la formation professionnelle « piétine le véritable dialogue social » et « doit établir un dialogue respectueux ». **Dans son intervention télévisée du 22 mars, E Macron a rappelé son intention de conduire la réforme du LP à son terme.**

### **Article 5 : 100 000 selon la Police, 1 000 000 selon les syndicats. Et selon le ministère ?, 24/03/23**

Mais comment le ministère calcule-t-il le taux de grévistes dans le second degré ? Un chef d'établissement – Jean Zay – nous explique les consignes reçues ainsi que le mode de calcul du logiciel MOSART.

Quelques jours avant un jour de grève, dans l'éducation nationale, les personnels de direction reçoivent un message de leur hiérarchie leur demandant de renseigner, avant 9h15 (le jour de grève), le nombre de personnel grévistes dans leur établissement. C'est sur cette base que le ministère publie ensuite, dans la journée, le taux de grévistes au sein de l'éducation nationale.

Ce chiffre est systématiquement sous-évalué. Cela tient au fonctionnement de l'application informatique qui ne permet pas de donner une vision de la réalité de l'importance de la mobilisation.

#### **Démonstration :**

A 8h et à 9h, les personnels de direction passent dans les salles de classe pour vérifier la présence ou l'absence des enseignants. A 9h15, ils font donc remonter le nombre de professeurs absents sur ces deux créneaux horaires par le biais de l'application MOSART (MOdule de Suivi des Absences et des Retenues sur Traitement) et c'est à ce moment que la « machine » dysfonctionne. En effet, dans l'hypothèse où cinq enseignants sont grévistes à 8h et à 9h, certains d'entre-deux peuvent démarrer leurs cours à 10h, ou plus tard dans la journée. Certains d'entre eux n'ont parfois même pas cours ce jour-là. Or, l'application MOSART calcule le taux de grévistes non pas sur le nombre d'enseignants attendus ce jour-là à 8h et à 9h, mais sur la totalité des professeurs en postes dans l'établissement. Ainsi, le chiffre retenu par le ministère est systématiquement sous-évalué. (...)

### **Article 6 : Et si on parlait du droit à la déconnexion au sein de l'EN ?, 27/03/23**

Le droit à la déconnexion est le droit pour le salarié de ne pas se connecter à ses outils numériques professionnels et de ne pas être contacté, en dehors de son temps de travail.

L'objectif est triple : garantir le respect des temps de repos et de congé, le respect de la vie personnelle et familiale, et, plus largement, protéger la santé des salariés. (...)



### **Article 7 : Réforme des retraites : appel au blocus des lycées à partir du 27 mars, 24/03/23**

Pour manifester son opposition à la réforme des retraites, une intersyndicale lycéenne a appelé à des « blocus reconductibles » à partir du 27 mars.

Après une journée de **mobilisation contre la réforme des retraites** très suivie ce 23 mars, une intersyndicale lycéenne a appelé à « accentuer le mouvement ».

Ce jeudi 23 mars, « plus de 400 lycées ont été bloqués contre la **réforme des retraites** portée par ce gouvernement anti-démocratique et incapable de mettre au vote son projet de loi », indique ainsi

l'intersyndicale dans un communiqué. Elle dénonce en outre « la répression honteuse » dont ont été victimes les **lycéens**, « qui prouve une fois de plus que le gouvernement a peur que les jeunes descendent massivement dans la rue ». Elle ne veut « laisser aucun jour de répit au gouvernement » et espère « imposer un rapport de force dans le temps » pour que les lycéens puissent être entendus. C'est pourquoi elle appelle « à des **blocus** reconductibles dès le lundi 27 mars, et ce jusqu'à la fin de la semaine ». (...)



### **Article 8 : École : le retour des serpents de mer et des vieilles lunes, 23/03/23**

La période récente nous a montré que, dans l'EN, les serpents de mer et autres lubies conservatrices ne sont pas en voie d'extinction. On a successivement vu ressurgir le débat sur l'uniforme avec un vote (rejeté) au Parlement et une expression publique de B. Macron, une énième polémique sur les méthodes de lecture avec un rapport du CSEN, puis, la mise en avant d'une étude sur le niveau en orthographe des élèves, qui a donné lieu à une réponse immédiate du ministre de l'Education, Pap Ndiaye, annonçant le « retour » de la dictée et aux fondamentaux ! **Preuve que l'éternelle déploration du « niveau » (des élèves, du bac, des enseignants...) est un carburant majeur du discours médiatique sur l'école où la nostalgie tient lieu d'expertise.** (...)



### **Article 9 : 1 cadre de la fonction publique sur 4 pense ne pas pouvoir tenir jusqu'à la retraite, 27/03/23**

Voilà des données que les détracteurs de la réforme des retraites et du report de l'âge légal de départ ne manqueront pas d'utiliser pour appuyer leurs arguments. La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail vient de publier une étude sur la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite. Une étude basée sur une enquête invitant les Français à se prononcer sur la soutenabilité de leur travail.

Résultat : **en 2019, plus d'un tiers des salariés français déclarent ne pas se sentir capables de tenir dans leur travail jusqu'à leur retraite. Dans le détail, 37 % des salariés "ne considèrent pas leur travail comme soutenable", indique la Dares**, en fournissant des données par familles professionnelles et donc également sur le **sentiment d'insoutenabilité du travail dans la fonction publique.** (...)

## **Le Monde**

### **Article 10 : Retraites : les Français se renseignent massivement sur leurs droits, 29/03/23**

La réforme des retraites dope les créations de comptes retraite – dossier personnel en ligne où chacun peut, notamment, consulter les trimestres et les points qu'il a cumulés.

Jeudi 23 mars, premier jour de mobilisation nationale après à l'adoption de la réforme des retraites, 21 500 personnes ont créé leur « compte retraite ». **Trimestres, points Agirc-Arrco, etc. : cet outil en ligne, aussi décliné en application mobile, compile les droits cumulés par chacun depuis le début de sa vie active, permet de simuler ses futures pensions, de faire sa demande de retraite ou de réversion, ou encore, pour les retraités, d'accéder à leur déclaration fiscale tous régimes confondus.**

Un chiffre très élevé – le rythme de croisière se situait aux alentours de 5 000 créations quotidiennes depuis le lancement de ce service, fin 2016. Mais qui n'est plus rare désormais : depuis le début de l'année 2023, en à peine trois mois, 1,8 million de comptes ont été créés, soit en moyenne 20 000 par jour, portant le nombre de détenteurs total à 12,8 millions. (...)



## Article 11 : Retraites : après l'invitation de Borne, l'exécutif dit ne pas vouloir «réécrire le texte», les syndicats méfiants, 29/03/23

La main tendue par l'exécutif sera-t-elle saisie par les syndicats ? Alors que le président de la République avait fermé la porte à une rencontre avec l'intersyndicale, et que le gouvernement a adressé une fin de non-recevoir à leur proposition de nommer un médiateur sur la réforme des retraites, É. Borne a finalement saisi la balle au bond, mardi soir. La première ministre a ainsi invité les organisations derrière le mouvement social à Matignon, «*lundi ou mardi*» prochain, selon L. Berger. Mais quel sera, précisément, l'objet de cette rencontre ? Interrogés mercredi matin, plusieurs membres du gouvernement ont indiqué qu'elle porterait notamment - mais pas que - sur la réforme des retraites. Le sujet sera «*forcément*» abordé, a noté le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, sur France Inter, tout en précisant que «*la question c'est de savoir si, quand on est d'accord pour ne pas être d'accord, on est capables de parler d'autre chose ou pas. Je pense qu'on doit parler d'autre chose*», a-t-il déclaré, appelant à «*ouvrir des pistes sur l'après*», en attendant la décision du conseil constitutionnel sur le texte.

«**La question des retraites sera centrale, mais [...] il y a un texte qui a été adopté par le Parlement**», a renchéri son collègue chargé des Transports, C. Beaune, sur Europe 1. Autrement dit, la rencontre sera l'occasion de revenir sur le texte, et plus spécifiquement sur des points qui «*dépendent de l'application de la réforme*», comme la pénibilité, mais **il ne sera nullement question de «réécrire le texte adopté au Parlement**». De même, la conversation devrait aborder d'autres thématiques ouvertes par le mouvement social, comme les salaires ou le travail, a considéré le ministre : «*L'idée n'est pas d'avoir un deuxième débat parlementaire autour de la table de la première ministre*» sur la seule question des retraites, a-t-il insisté. **Le recul de l'âge légal à 64 ans ne devrait pas non plus être négociable.** (...)

- **A lire aussi :** *Libération*, « Réforme des retraites : si Borne refuse «de parler du départ à 64 ans, alors on partira», prévient Berger », 29/03/23 ; « Retraites : le Conseil constitutionnel osera-t-il la censure ? », 28/03/23 ; *L'Express*, « La mobilisation des jeunes contre la réforme des retraites ? 'Rien à voir avec le CPE' », 28/03/23

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PERFORMANCE

## Note d'Information n° 23.12, Insertion professionnelle des lycéens pro. de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 50 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022, mars 2023

Cette hausse du taux d'emploi est plus importante pour les sortants de CAP et de baccalauréats professionnels (+ 10 points) que pour les sortants des autres formations.

Par rapport à la génération précédente, les taux d'emploi un an après la sortie d'études sont en hausse de 2 points pour les jeunes sortant d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel et de 1 point pour les sortants de BTS. (...)

## Note d'Information n° 23.13, Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 70 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022, mars 2023

Cette hausse du taux d'emploi est plus marquée pour les sortants de CAP et de baccalauréats professionnels que pour les sortants des autres formations.

Par rapport à la génération précédente, les taux d'emploi un an après la sortie d'études sont en hausse pour les sortants de CAP (+ 3 points) et de baccalauréats professionnels (+ 2 points) ; ils sont stables pour les sortants de BP et de BTS. Un an après la sortie d'études, le taux d'emploi des hommes s'élève à 72 %, contre 66 % pour les femmes, un écart stable par rapport à l'insertion à 6 mois.

### **Note d'Information n° 23.14, En 2021-2022, l'absentéisme touche en moyenne 5,4 % des élèves du second degré public, mars 2023**

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu représente 1,7 %. De septembre 2021 à mai 2022, dans les établissements publics du second degré, 5,4 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Cet absentéisme concerne plus les élèves dans les LP (12,9 %) que dans les collèges (4,2 %) et les LGT (5,9 %). L'absentéisme a diminué dans les LP par rapport aux années précédentes, mais a augmenté en collège. Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie selon les mois : de 2,5 % en septembre 2021 à 11,2 % en mai 2022. 0,5 % des élèves sont signalés aux directions des services départementaux de l'éducation nationale pour leur absentéisme persistant.

### **Paru au J.O. n°0073 du 26 mars 2023**

### **Décret n° 2023-201 du 24 mars 2023 portant adaptation des durées des PFMP exigées pour l'obtention du CAP et du baccalauréat pro. pour la session 2023 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire**

Publics concernés : candidats au CAP et au bac professionnel, pour la session 2023.

Objet : réduction, pour la session d'examen 2023, des durées de PFMP exigées des candidats, en conséquence de l'épidémie de covid-19 et de ses suites.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : ce décret déroge, pour la session d'examen 2023, aux dispositions du code de l'éducation fixant les durées de formation en milieu professionnel de candidats se présentant au CAP et au bac pro afin de tenir compte de la limitation ou de la perturbation de certaines activités professionnelles du fait de l'état d'urgence sanitaire ou des mesures prises pour la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Par ailleurs, il ouvre la possibilité pour les candidats scolaires et de la formation continue qui ne souhaitent pas être vaccinés contre la covid-19 d'effectuer leurs périodes de formation en entreprise ou leur expérience professionnelle dans un secteur non soumis à l'obligation vaccinale. (...)

### **Arrêté du 28 février 2023 portant création de la spécialité « boucher » de CAP et fixant ses modalités de délivrance**

Article 1 : Il est créé la spécialité « boucher » de CAP, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique des blocs de compétences du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2 : Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

Article 3 : Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV-a relative aux unités constitutives du diplôme, IV-b relative au règlement d'examen et IV-c relative à la définition des épreuves.

Article 4 : Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de CAP comporte une PFMP de 14 semaines définie en annexe V du présent arrêté. (...)

### **Arrêté du 28 février 2023 portant création de la spécialité « Optique Photonique : Technologies de la Lumière » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance**

Article 1 : Il est créé la spécialité « Optique Photonique : Technologies de la Lumière » de bac. pro., dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2 : Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

Article 3 : Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV.1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV.2 relative au règlement d'examen, et IV.3 relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du ccf.

Article 4 : Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité « Optique Photonique : Technologies de la Lumière » de bac. Pro. sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements « économie-gestion » et « physique-chimie ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « production ». La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Optique Photonique : Technologies de la Lumière » de bac pro est de 22 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté. (...)

